



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 1^{er} octobre 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice des services administratifs
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200910250

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'ajouter le point suivant de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 :

- 13.1 Mandat au Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal afin de présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 au Programme conjoint en protection civile (PCPC) pour la réalisation du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile - Phase 2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200910251

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} octobre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 5.2. Modification de la grille de rémunération du personnel électoral
 - 5.3. Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal
 - 5.4. Adoption du plan de classification et du calendrier de conservation des documents
 - 5.5. Autorisation du renouvellement du contrat de location de glace à demi-tarif au Centre récréatif Édouard-Rivet pour les policiers et les pompiers

- 5.6. Programmation révisée des travaux d'infrastructure pour l'obtention du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale
- 5.7. Tarif pour le transport de neige – Saison 2009 – 2010
- 5.8. Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal en partenariat avec les arrondissements d'Anjou, de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) – 6 000 \$
- 5.9. Mandat au greffier pour représenter la Ville de Montréal-Est dans les négociations en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville
- 5.10. Procédures en recouvrement de taxes municipales
- 6. Règlements**
 - 6.1. Règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - *Règlement de régie générale* - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
 - 7.2. Restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
- 10. Demandes de contributions financières**
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**
 - 13.1 Mandat au Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal afin de présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 au Programme conjoint en protection civile (PCPC) pour la réalisation du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile - Phase 2

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200910252 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200910253

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 26 septembre 2009 au 1er octobre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORTS DES SERVICES 5

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

CM-200910254 5.1

Mention est faite que le maire fait rapport de la situation financière de la municipalité et entretient les personnes présentes des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations;

Il dépose également, séance tenante, une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière de la municipalité, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De publier le rapport sur la situation financière dans le journal Avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CM-200910255

5.2

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à ces dernières d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir du personnel supplémentaire de garde pour combler tout besoin qui pourrait surgir durant le scrutin et d'établir les tarifs pour ce personnel pour les élections du 1^{er} novembre prochain;

Considérant qu'une grille de rémunération du personnel électoral a été adoptée par la résolution CM-200904093 .

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De fixer le tarif pour le personnel électoral de garde à la moitié du tarif prévu à la grille de rémunération du personnel électoral pour chacun des postes requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL DE GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS POUR L'EST DE MONTRÉAL

CM-200910256

5.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'Est de Montréal et, que de ce fait, elle peut y désigner un représentant à son conseil d'administration;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'actuel représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration dudit comité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De désigner le greffier pour représenter la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN DE CLASSIFICATION ET DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

CM-200910257

5.4

Considérant que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier des documents;

Considérant que l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du Président-directeur général son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que le calendrier proposé par me Roch Sergerie, avocat et greffier, doit être adopté avant d'être soumis à l'approbation du Président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Considérant qu'il y a lieu également d'adopter un nouveau plan de classification qui doit tenir compte des nouvelles réalités municipales.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le plan de classification et le calendrier de conservation tels que soumis et d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est, à signer et à soumettre, pour approbation, ledit calendrier à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE GLACE À DEMI-TARIF AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LES POLICIERS ET LES POMPIERS

CM-200910258

5.5

Considérant la demande adressée par messieurs Bruno Bédard (Caserne numéro 8) du Service d'incendie de Montréal, Dominique Leclerc (PDQ numéro 49) du Service de police de Montréal ainsi que Maurice Piché, représentant des policiers retraités afin que la Ville de Montréal-Est reconduise la tarification qui leur a été consentie pour l'utilisation de la glace au Centre récréatif Édouard-Rivet les mercredis et vendredis de 9 h 00 à 10 h 30 pour la pratique du hockey;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet de reconduire la tarification applicable aux pompiers de la caserne 8 de Montréal-Est, aux policiers du poste de quartier numéro 49 et aux policiers retraités pour l'utilisation de la glace du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la pratique du hockey. Ce tarif équivaut à la moitié du tarif normalement déboursé pour l'utilisation de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR L'OBTENTION DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LEURS INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET DE VOIRIE LOCALE

CM-200910259

5.6

Considérant qu'à la séance ordinaire du 17 novembre 2008, la Ville de Montréal-Est adoptait, par sa résolution CM-200811294, sa programmation des travaux prioritaires dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Considérant que, conformément à cette programmation, la Ville de Montréal-Est a procédé à des appels d'offres pour des travaux de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a rejeté l'ensemble des offres déposées compte tenu que les prix dépassaient largement les coûts budgétés;

Considérant que la Ville s'est engagée à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la résolution CM-200811294.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que, compte tenu que les prix soumissionnés ont dépassé substantiellement les coûts budgétés pour la réalisation des travaux déjà soumis, la Ville désire modifier la programmation des travaux prévus dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et qu'elle avise en ce sens le ministère qu'elle substitue à ces travaux les travaux suivants pour un coût total de 954 991 \$:

- o resurfaçage de chaussée par revêtement en couche mince;
- o construction d'un trottoir sur le côté ouest de l'avenue David;
- o reconstruction du pavage des bordures là ou requis sur l'avenue Hinton;
- o pavage des rues et trottoirs 2009;
- o réfection de pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien,

le tout comme décrit à l'annexe III du programme modifiée en date du 24 septembre 2009.

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document requis au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TARIF POUR LE TRANSPORT DE NEIGE - SAISON 2009 - 2010

CM-200910260

5.7

Considérant qu'il y a lieu de fixer le taux pour le transport de neige pour la saison hivernale 2009 - 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De fixer le taux pour le transport de neige au même taux que la saison hivernale 2008 - 2009, soit 2,20 \$ par mètre cube.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE DANS L'EST DE MONTRÉAL EN PARTENARIAT AVEC LES ARRONDISSEMENTS D'ANJOU, DE MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE ET DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES AINSI QUE LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCPC) - 6 000 \$

CM-200910261

5.8

Considérant qu'il y a lieu de réaliser et de mettre en oeuvre un Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal avec la participation des arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;

Considérant l'offre soumise de la part du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal pour réaliser un tel programme;

Considérant la résolution CM-200810278 mandatant ledit comité pour la réalisation dudit programme;

Considérant que la contribution de la Ville de Montréal-Est et de ses partenaires est de 6 000 \$ chacun;

Considérant que le mandat est conditionnel à l'acceptation du Programme par Sécurité publique Canada (SPC) dans le cadre du Programme conjoint de protection civile et à l'obtention d'une contribution financière pour sa réalisation;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit avancer, outre sa contribution à titre de partenaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme, la contribution accordée par Sécurité publique Canada pour le Programme et que cette avance sera remboursée par Sécurité publique Canada à la Ville de Montréal-Est au terme de l'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente avec le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal pour l'élaboration de la mise en oeuvre du Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal et d'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 6 000 \$;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les ententes avec les différents partenaires, soit les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de la présente résolution;

D'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à avancer la contribution financière qui sera accordée par Sécurité publique Canada, d'un montant de 26 463,50 \$ pour le Programme au terme de l'entente, et ce, conditionnellement à l'acceptation du Programme par Sécurité publique Canada (SPC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT AU GREFFIER POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LES NÉGOCIATIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE

CM-200910262

5.9

Considérant que le greffier de la municipalité est responsable des réclamations;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un responsable pour représenter la Ville dans les négociations en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De mandater le greffier pour représenter la Ville de Montréal-Est dans les négociations en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURES EN RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

CM-200910263

5.10

Considérant que des taxes sont impayées, et ce, depuis l'année 2007;

Considérant que des avis mensuels sont envoyés à tous les propriétaires dont le solde n'est pas payé en totalité;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des procédures en recouvrement des taxes en souffrance;

Considérant qu'en 2001 et en 2008, la vente des immeubles pour taxes a été la solution préconisée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le greffier à entamer les procédures de la vente des immeubles en recouvrement des taxes municipales pour les immeubles dont les taxes sont en souffrance depuis l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

CM-200910264

6.1

Considérant la lecture faite séance tenante du règlement par le greffier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS 7

RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

CM-200910265

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour la reconstruction de l'aqueduc et de la voirie sur l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria publiée sur le site internet SE@O le 25 août 2009 ainsi que dans l'édition du journal Constructo et du journal Avenir du même jour, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par la firme Genivar;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 septembre 2009 à 10 h;

Considérant la recommandation défavorable de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, spécifiant que les prix soumissionnés excèdent sensiblement le montant budgété pour ces travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et de rejeter l'ensemble des soumissions déposées pour la reconstruction de l'aqueduc et de la voirie sur l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTAURATION DU POSTE D'ESSENCE SITUÉ AU GARAGE MUNICIPAL, EXCLUANT LES RÉSERVOIRS

CM-200910266

7.2

Considérant que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 29 septembre 2009 dans le cadre de ce projet;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat de restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs, à la firme Service de construction mobile Ltée pour le prix de sa soumission, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense au montant de 98 483,72 \$ taxes incluses, soit le prix de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

RELATIONS PUBLIQUES 11

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES 13

MANDAT AU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL DE GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS POUR L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2010-2011 AU PROGRAMME CONJOINT EN PROTECTION CIVILE (PCPC) POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE EN SÉCURITÉ CIVILE - PHASE 2

CM-200910267

13.1

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal avec la participation des arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal pour 2010-2011;

Considérant l'offre soumise de la part du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal de poursuivre la réalisation de ce programme;

Considérant que la contribution de la Ville de Montréal-Est et de ses partenaires serait de 6 000 \$ chacun;

Considérant que le mandat est conditionnel à l'acceptation du Programme par Sécurité publique Canada (SPC) dans le cadre du Programme conjoint de protection civile et à l'obtention d'une contribution financière pour sa réalisation et à la participation des arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal pour 2010-2011;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit avancer, outre sa contribution à titre de partenaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme, la contribution du ministère de la Sécurité publique du Canada estimée à 30 000 \$ et que cette avance sera remboursée par ledit ministère à la Ville de Montréal-Est au terme de l'entente.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal afin de :

- Présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 au Programme conjoint en protection civile (PCPC) - Phase 2, du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile d'ici le 1er novembre 2009 en partenariat avec les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;
- Préparer, pour la Ville de Montréal-Est, un projet d'entente pour l'élaboration d'un Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile - Phase 2. Cette entente devra notamment spécifier que les partenaires dudit programme mandatent la Ville de Montréal-Est pour les représenter auprès des instances gouvernementales responsables du Programme conjoint de protection civile et établir la participation financière de chacun;
- Entreprendre les négociations, au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès des partenaires que sont les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve ainsi que le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal pour la conclusion de l'entente concernant la réalisation du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile – Phase 2.

D'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 6 000 \$ à réserver au budget 2010 de la Ville de Montréal-Est et de réserver la somme de 30 000 \$ audit budget, laquelle somme servira d'avance pour la contribution financière de Sécurité publique Canada;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les ententes avec le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal et les différents partenaires, soit les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution;

Toutefois, la participation de la Ville de Montréal-Est à la réalisation d'une deuxième phase au Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile est conditionnelle à la participation de tous les partenaires que sont les arrondissements d'Anjou, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal audit projet et à son acceptation par Sécurité publique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200910268

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier